



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## associations et clubs

Question écrite n° 26681

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le fait que beaucoup d'associations sportives ne fonctionnent que grâce au bénévolat de leurs dirigeants. Ces dirigeants oeuvrent parfois pendant dix ou vingt ans et dévouent sans compter. Elle souhaiterait qu'elle lui indique en conséquence si ses services envisagent d'éventuelles mesures destinées à mieux valoriser le bénévolat et à faciliter en la matière l'action des dirigeants d'associations.

### Texte de la réponse

Madame la ministre de la jeunesse et des sports est très attentive à la question du bénévolat, au rôle qu'il joue dans la vie associative française et à la nécessité d'une réflexion sur ce thème. C'est pourquoi le Premier ministre l'a chargée d'animer un groupe de travail interministériel et de réaliser une large concertation sur ce dossier. L'objectif est de donner au bénévolat et au volontariat un cadre juridique qui reconnaisse leur importance dans les activités associatives et facilite l'exercice et le développement de ces fonctions. Un premier travail de concertation interministérielle, animé par le ministère de la jeunesse et des sports, a été réalisé au niveau des cabinets. Lors des assises nationales de la vie associative qui ont réuni, sous la présidence du Premier ministre, les 20 et 21 février dernier, des personnalités du monde associatif, la ministre de la jeunesse et des sports a proposé diverses mesures : l'extension du congé de représentation, l'élargissement du mécénat d'entreprises aux associations, l'ouverture du « congé formation » à tous les cadres associatifs, la validation des compétences acquises par les bénévoles dans le cursus professionnel et universitaire, la généralisation du parrainage d'« associations juniors » par des associations expérimentées. De nouvelles consultations de l'ensemble des ministères intéressés sont conduites afin de déterminer le cadre législatif ou réglementaire des différentes mesures à mettre en oeuvre.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26681

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mars 1999, page 1530

**Réponse publiée le :** 17 mai 1999, page 3009